

trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 08 07 23 Séance du Jeudi 13 Juillet 2023

BUDGET DECHETS-DECISION MODIFICATIVE

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 13
Procuration : 0
Absent : 6

Date de la convocation

Le 22 Juin 2023

Date d'affichage

Le Jeudi 13 Juillet 2023 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC, M. Patrice SUAREZ, M. Jean-Pierre SALERS, M. Gérard LILLE, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jacques MORLAN, M. Jean FALCO, M. Thierry REVEIL, M. Benoit DESENLIS, M. Patrick DUBOSC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Jean-Claude BOURGUIGNON représenté par M. Anthony CHAULET

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Didier DUPRONT, M. Claude NEF

Suite au passage à la M57 et conformément à l'avis du payeur départemental, les dépenses d'investissement seront affectées en compte 23 dès lors qu'il existe plusieurs mandats par fiche d'inventaire. Ceci en raison de la date de mise en service du bien, point de départ de l'amortissement du bien.

Suite à cette procédure, il est donc indispensable de transférer des ouvertures de crédit du chapitre 21 vers le chapitre 23. Ces écritures n'ont pas d'incidence sur le montant du budget.

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|---|-------------|--------------------------|-------------|
| Article(Chap) - Fonction - Opération | Montant | Article(Chap) - Fonction | Montant |
| 2181 (21) : Install.générales & aménagements divers – 020 | -60 000,00 | | |
| 21828 (21) : Autres matériels de transport - 020 | -327 000,00 | | |
| 2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 020 | -20 000,00 | | |
| 2318 (23) : Autres immobilisations corporelles - 020 | 20 000,00 | | |
| 2318 (23) : Autres immobilisations corporelles - 020 | 327 000,00 | | |
| 2318 (23) : Autres immobilisations corporelles - 020 | 60 000,00 | | |
| Total dépenses : | 0,00 | Total recettes : | 0,00 |

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- D'approuver la décision modificative 1 du budget annexe déchets comme présentée ci-dessus.

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.